Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_22-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 3

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absentes excusées n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Yildiz ASLAN

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_22-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 9 février 2026** **Rapporteur : Mme AKTAS**

Conseil municipal

Délibération

22 - Écoles maternelle Curie et élémentaire Poutrin - Fusion

Exposé des motifs

Les écoles maternelle Curie et élémentaire Poutrin sont respectivement constituées de 4 classes et de 7 classes accueillant 237 élèves et gérées par deux directions d'écoles distinctes. La directrice de l'école maternelle a fait valoir ses droits à la retraite pour l'année scolaire prochaine.

En amont de l'examen de la carte scolaire pour la rentrée 2026-2027, l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription est de Saint-Brieuc a souhaité soumettre le projet de fusion des deux écoles à l'avis des deux conseils d'écoles.

En date du 14 octobre 2025, les deux conseils d'écoles ont rendu un avis favorable à la fusion en un groupe scolaire unique au regard des avantages avancés :

- la permanence d'un interlocuteur unique pour l'ensemble des partenaires de l'école sur un site qui s'y prête et qui fonctionne déjà en groupe scolaire sur les temps périscolaires ;
- une meilleure coordination pédagogique entre les cycles 1 et 2 et une cohérence renforcée du suivi des parcours d'élèves de la maternelle à l'élémentaire ;
- un lissage des effectifs sur 11 classes pour une meilleure répartition des élèves ;
- la consolidation du temps de décharge de direction à mi-temps qui pourrait être menacé par un contexte de baisse démographique globale à l'échelle du département.

En réponse à la demande de l'Inspecteur, la Ville, bien que reconnaissant les avantages d'une fusion des deux écoles pour consolider le temps de décharge de direction et pour la continuité pédagogique de la maternelle à l'élémentaire, a alerté l'Éducation nationale sur deux points :

- la vigilance de la municipalité sur un lissage des effectifs sur 11 classes qui pourrait permettre à l'Éducation nationale de fermer plus facilement une classe avec le risque d'augmenter le nombre d'élèves par classe ;
- la demande de la Ville de connaître la stratégie de l'Éducation nationale pour promouvoir et renforcer la filière bilingue sur cette école en particulier mais également sur les autres (Berthelot et Grand Clos).

La création et l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public relevant de la compétence de la commune, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'une école primaire publique Curie-Poutrin regroupant l'école maternelle et l'école élémentaire.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_22-DE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-30 ;

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L. 212-1 et suivants ;

Vu les avis favorables des conseils d'écoles de la maternelle Curie et de l'élémentaire Poutrin du 14 octobre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE la création de l'école primaire publique Curie-Poutrin, constituée de la fusion des écoles maternelle Curie et élémentaire Poutrin.

Présents : 38	Pouvoirs : 3	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	